Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212902340-20251219-DE5CM181225-DE

REDENE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18.12.2025

Nombre de Conseillers : 21
Présents : 15
Représentés : 20
Date convocation : 12.12.2025

Le Conseil Municipal de REDENE, légalement convoqué, s'est assemblé en session ordinaire, le jeudi 18 décembre 2025, à 19h00 en la salle du Conseil, Mairie, sous la présidence de M. Yves BERNICOT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : BERNICOT Yves, MAGUER Alain, PORTIER Laurent, ROBERT-ROCHER Lorette, BOUGUENNEC Yannick, LABBE Sylvie, GEORGEL Bruno, MARISCAL Lionel, FIAMMINGO Jean-Luc, ULVE Christophe, PONDAVEN Raymond, BUQUEN Muriel, HARRAULT Stéphanie, PRAT Cyrille, CABON Vanessa,

ABSENTS EXCUSES : NAYARADOU Nadine, TURPIN Gwenn, BERTHELOT Stéphane, LE GALL Jean-Pierre, LE FLOCH Tifen, COLLINS Leslie

REPRESENTÉS :
- LE GALL Jean-Pierre a donné pouvoir à BERNICOT Yves,
- BERTHELOT Stéphane a donné pouvoir à BOUGUENNEC Yannick,
- NAYARADOU Nadine a donné pouvoir à BUQUEN Muriel,
- LE FLOCH Tifen a donné pouvoir à LABBE Sylvie
- COLLINS Leslie a donné pouvoir à MAGUER Alain

SECRETAIRE DE SEANCE : MAGUER Alain

---

5. Finances : Autorisation de reports de crédits

Vu l'avis de la Commission « Finances et vie économique » du 08 décembre 2025,

Monsieur le Maire propose que le Conseil Municipal l'autorise à engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement, dans la limite des 25% des crédits ouverts au budget de l'année précédente (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette), pour les acquisitions de matériels, de mobilier ainsi que les travaux de voirie et travaux dans les bâtiments communaux.

	Chapitres	BP 2025	Montants autorisés avant le vote du BP 2026
Budget Commune	20	10 000,00	2 500,00
	204	8 579,00	2 144,75
	21	360 534,14	90 133,53
	23	744 500,00	186 125,00
	TOTAL	**1 123 613,10**	**280 903,28**

.....

	Chapitre	BP 2025	Montants autorisés avant le vote du BP 2026
Budget Activités Economiques	21	22 437,38	5 609,34
	TOTAL	22 437,38	**5 609,34**

Les crédits ainsi utilisés seront inscrits au budget primitif 2026 lors de son adoption.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212902340-20251219-DE5CM181225-DE

Vote :

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Le Maire à engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement, dans la limite des 25% des crédits ouverts au budget de l'année précédente (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette), pour les acquisitions de matériels, de mobilier ainsi que les travaux de voirie et travaux dans les bâtiments communaux.

Adopté à l'unanimité par 20 Voix Pour
0 Voix Contre ; 0 Abstention

Pour extrait certifié conforme,
Le 19/12/2025,
Le Maire, Yves BERNICOT

